

**L'Agglomération recrute pour la ville de Chaumont :**

## **Un(e) apprenti(e) Certificat de spécialisation d'arboriste élagueur**

### **Au centre technique de la ville de Chaumont**

Vous souhaitez apprendre un métier tout en travaillant au service des chaumontais, vous êtes dynamique et volontaire, vous présentez une bonne forme physique et n'avez pas d'appréhension à travailler en hauteur et vous aimez les arbres,

L'Agglomération et plus particulièrement le centre technique de la Ville de Chaumont, collectivité qui vous accueillera, vous propose de vous préparer au certificat de spécialisation au métier d'arboriste élagueur.

#### **Missions**

- Activités de coupe, démontage, abatage d'arbres
- Prise en compte des attentes de la collectivité
- Analyse du végétal dans son environnement
- Préparation du chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes, en conformité avec les règles professionnelles du secteur.
- Travaille en binôme
- Veille au bon entretien du matériel et des équipements

#### **Profil recherché**

Etre âgé de 18 à 29 ans.

Être titulaire d'un brevet professionnel aménagement paysager ou responsable de chantiers forestiers, ou titulaire d'un bac Pro forêt ou aménagement paysager.

Ponctuel(le), assidu(e) et consciencieux(se), vous ferez preuve de rigueur, d'implication et d'esprit d'initiative durant votre alternance.

**Rémunération : % du SMIC selon âge et ancienneté**

Candidature (Lettre de motivation + CV) à adresser avant Le 26 mai 2026 à : Monsieur Le Président, BP 32116, 52904 CHAUMONT 9 ou par mail à [recrutement@agglo-chaumont.fr](mailto:recrutement@agglo-chaumont.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Laurent AUVIGNE, Directeur du centre technique au 03.25.30.60.87 ou par mail à [lauvigne@agglo-chaumont.fr](mailto:lauvigne@agglo-chaumont.fr)

L'Agglomération de Chaumont collecte vos données personnelles dans le cadre de votre candidature.

Vos données sont traitées à la condition que vous ayez manifesté votre consentement (Article 6.a du RGPD).

Vos données personnelles sont gérées exclusivement par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du processus de recrutement.

Vos données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront conservées pendant 2 ans ou de votre durée d'activité au sein de la collectivité.

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement à la conservation et à la communication sur vos données personnelles. Aussi, vous bénéficiez, en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : [dpo@cdg52.fr](mailto:dpo@cdg52.fr)

En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.